

## Changement de poste en CDI - double poste

## Par rider1664, le 21/06/2014 à 06:41

Bonjour,

Je suis cadre CDI sous la convention des cadres de la metallurgie. A partir du 1 Juillet, je change de poste au sein de ma societe mais je vais conserver mon poste actuel au moins jusqu'au 1 Septembre car le remplacant a mon poste actuel n'a pas ete encore nomine. Etant donne ma double charge, est ce possible d'apres le droit du travail ou d'apres ma convention de demander a mon RH, de benificier d'un double salaire sur la periode Juillet/Aout ou d'au moins d'un avantage en nature particulier? Merci

## Par P.M., le 21/06/2014 à 09:49

## Bonjour,

Une journée de travail n'a qu'une durée limitée et il serait étonnant que vous puissiez occuper la charge de deux postes en même temps ou alors l'employeur risque vous dire que lorsque vous occuperez le nouveau poste définitivement, il ne devrait vous payer qu'à mi-salaire comme cela aurait dû être le cas avant, éventuellement une prime exceptionnelle pourrait être à mon avis sollicitée parce que je ne vois par trop comment le RH pourrait vous payer en nature...